



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an deux mille vingt-cinq le 15 décembre**, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

**Dates de convocation :** 2 et 9 décembre 2025

**Présents** – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Italo GARD, Patrice BOUTHORS, Jean-Marc LHERMET, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Daniel FAVRE, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** – Mesdames et Messieurs Dominique PETITJEAN, Julie GIRARD, Laurent DEMOLIS, Josette CHAMBOUX, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Hélène LEVA, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE.

**Procurations**

M. Antonio PEREZ-RAMOS a reçu procuration de M. Dominique PETITJEAN  
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de Mme Julie GIRARD  
Mme Rosy CHAMAYOU a reçu procuration de Mme Josette CHAMBOUX  
M. Alain GATTELET a reçu procuration de Mme Maria-Hélène DE SIEBENTHAL  
Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de Mme Hélène LEVA  
M. Italo GARD a reçu procuration de M. Samuel DELEAGE  
M. Jean-Marc LHERMET a reçu procuration de Mme Nathalie DETRUCHE

**Secrétaire de séance** : Madame Rosy CHAMAYOU

<b>Nombre de conseillers :</b>	<b>27</b>				
En exercice	:	27	Pour	:	23
Présents	:	16	Contre	:	/
Votants	:	23	Abstention	:	/

### **7.1. EXERCICE 2025. BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°2**

**Madame le Maire,**

INFORME que la décision modificative est un acte budgétaire qui permet d'inscrire des propositions nouvelles de crédits en dépenses et en recettes mais également de constater comptablement la non-réalisation de certaines opérations.

**Vu** l'article L. 2121-29, 1er alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article L. 2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**Vu** la délibération DEL\_2025\_012 du 21 mars 2025 relative au vote du budget primitif du budget principal 2025,

**Vu** la délibération DEL\_2025\_033 du 25 avril 2025 relative au vote du budget supplémentaire du budget principal 2025,

**Vu** la délibération DEL\_2025\_076 du 26 septembre 2025 relative au vote de la décision modificative n°1 du budget principal 2025,

**Considérant** la nécessité de procéder à des ajustements de crédits en fonctionnement et en investissement,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

.../....

**ADOpte** la décision modificative n°2 du budget principal pour l'exercice 2025 qui s'équilibre comme suit : 584 250,00 € en dépenses et recettes d'investissement :

Section de fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
66 – Charges financières	15 750,00 €		
023 – Virement à la section d'amortissement	-15 750,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

Section d'investissement			
DEPENSES		RECETTES	
OP 30 – Place de la Fruitière	30 000,00 €	024 – Produits des cessions d'immobilisations	600 000,00 €
OP 49 – Centre technique municipal	10 000,00 €	021 – Virement de la section de fonctionnement	-15 750,00 €
OP 57 – Ancienne poste communale	25 000,00 €		
OP 70 – Aire de loisirs	45 000,00 €		
OP 83 – Sécurité routière chemin des Cornettes	35 000,00 €		
OP 111 – Sécurisation des espaces publics	19 250,00 €		
OP 114 – Extension crèche municipale	-300 000,00 €		
HO – 2764 – Créances sur des particuliers	720 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>584 250,00€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>584 250,00 €</b>

**PRECISE** que le budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et des opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Certifié exécutoire

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 15 décembre 2025

Transmis au représentant de l'Etat le 18 DEC. 2025 le Maire – Catherine BASTARD

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD

18 DEC. 2025



La secrétaire de séance – Rosy CHAMAYOU